



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio
Mutationen - Mutations - Mutazioni

VD

Comité International Olympique (CIO), à Lausanne, CHE-106. 029.126 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 9 septembre 2013. Nouveau but: la mission du CIO est de promouvoir l'Olympisme à travers le monde et de diriger le Mouvement olympique. Le rôle du CIO est: d'encourager et soutenir la promotion de l'éthique et de la bonne gouvernance dans le sport ainsi que l'éducation de la jeunesse par le sport, et de s'attacher à ce que l'esprit de fair-play règne dans le sport et que la violence en soit bannie; d'encourager et soutenir l'organisation, le développement et la coordination du sport et des compétitions sportives; d'assurer la célébration régulière des Jeux Olympiques; de coopérer avec les organisations et les autorités publiques ou privées compétentes aux fins de mettre le sport au service de l'humanité et de promouvoir ainsi la paix; d'agir dans le but de renforcer l'unité du Mouvement olympique, de protéger son indépendance et de préserver l'autonomie du sport; de s'opposer à toute forme de discrimination affectant le Mouvement olympique; d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en oeuvre le principe de l'égalité entre hommes et femmes; de diriger la lutte contre le dopage dans le sport; d'encourager et soutenir les mesures relatives aux soins médicaux et à la santé des athlètes; de s'opposer à toute utilisation abusive politique ou commerciale, du sport et des athlètes; d'encourager et soutenir les efforts des organisations sportives et des autorités publiques pour assurer l'avenir social et professionnel des athlètes; d'encourager et soutenir le développement du sport pour tous; d'encourager et soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, de promouvoir le développement durable dans le sport et d'exiger que les Jeux Olympiques soient organisés en conséquence; de promouvoir un héritage positif des Jeux Olympiques pour les villes et les pays hôtes; d'encourager et soutenir les initiatives qui intègrent le sport à la culture et à l'éducation; d'encourager et soutenir les activités de l'Académie Internationale Olympique (AIO) et d'autres institutions qui se consacrent à l'éducation olympique. Rogge Jacques, dont la signature est radiée, et Ng Ser Miang, inscrite sans signature, ne sont plus membres du comité exécutif. Bach Thomas, maintenant à Lausanne, qui n'est plus vice-président, est nommé président; il signe désormais individuellement. Coates John D. est nommé vice-président. El Moutawakel Nawal signe désormais collectivement à deux. Nouvelle membre du comité: De Frantz Anita Lucette, des USA, à Los Angeles (USA), sans signature.

Registre journalier no 2223 du 11.02.2014 / CHE-106.029.126 / 01346997

